

Ministère de la Justice

Mission des Services Pénitentiaires de l'Outre Mer

Centre de détention LE PORT

A Le Port

Le 26 mars 2019

Décision portant délégation de signature

- Vu l'article 18 du décret n° 2019-223 du 23 mars 2019,
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.312-2 et R.312-4,
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 30 décembre 2014 nommant Monsieur Patrice PUAUD en qualité de chef d'établissement du Centre de Détention LE PORT,

Monsieur Lionel GRAND, Directeur des services pénitentiaires, adjoint du chef d'établissement du centre de détention LE PORT,

Madame Dalila KHELIFI, Directrice des services pénitentiaires au centre de détention LE PORT,

Madame Patricia NOGUERA, Directrice des services pénitentiaires au centre de détention LE PORT

sont désignés pour assister le chef d'établissement dans l'exercice de ses attributions définies par le décret n° 2019-223 du 23 mars 2019 instaurant un vote par correspondance des personnes détenues à l'élection des représentants au Parlement européen.

Délégation de signature permanente leur est donnée pour l'exercice de ses missions.

La présente délégation de signature est publiée au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège.



Le chef d'établissement

Patrice PUAUD